

Fiche S10

Comment améliorer mon action de sensibilisation sur le terrain ?

Enquête auprès des pêcheurs et des gestionnaires sur la perception et l'efficacité des actions mises en œuvre sur le terrain (recherche-action). Ce suivi permet au gestionnaire d'évaluer sa techniques d'approche et de sensibiliser des usagers sur le terrain.



Distribution de réglottes auprès d'usagers sur un estran des Côtes d'Armor. Crédit : VivArmor Nature

Type de suivi

Enquête et observation (terrain).

Charte pêche de loisir

De façon indirecte, ce suivi permet d'apporter des informations utiles à la mise en place des engagements suivants de la charte :



Évaluation de l'application et de l'efficacité de la Charte

Objectifs

- ✓ Évaluer la démarche de sensibilisation : formaliser et évaluer les méthodes d'approche des pêcheurs à pied par les agents, mesurer l'impact de la sensibilisation sur les comportements des pratiquants, identifier les résistances au changement (pratiques, réglementation) et améliorer les actions de sensibilisation du gestionnaire.

Partenariats possibles

- Association spécialisée dans la pédagogie et l'éducation à l'environnement.

Moyens

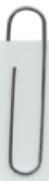
Les moyens humains à mobiliser pour cette étude sont de 2 à 5 personnes pour assurer la sensibilisation sur le terrain (gestionnaires), et d'un prestataire spécialisé en innovation pédagogique ou en éducation à l'environnement (enquêteur).

Matériel :

- ✓ Une paire de jumelles
- ✓ Une longue-vue
- ✓ Un appareil photo numérique
- ✓ Une réglotte ou autre outil pédagogique
- ✓ Une plaquette de prise de note standardisée

AMP ayant réalisé ce suivi

- RNN Baie de Saint-Brieuc



Comment améliorer mon action de sensibilisation sur le terrain ?

Mise en œuvre/protocole proposé

L'étude se divise en deux parties complémentaires :

- En amont, un entretien entre le gestionnaire et l'enquêteur spécialisé dans les sciences humaines. Dans cette première phase, l'enquêteur cherche à faire décrire la démarche de sensibilisation de la façon la plus détaillée possible par le gestionnaire. Par la suite, l'enquêteur et le gestionnaire analysent les propos pour y rechercher les éléments les plus «pédagogiques». Finalement, ces éléments servent de base à l'élaboration de la méthodologie de sensibilisation (notamment un questionnaire), après un test sur le terrain.
- En aval, un entretien des pêcheurs à pied sensibilisés, après le passage des bénévoles sur les enquêtes typologiques. Dans cette deuxième phase, à l'aide du questionnaire établi à la fin de la première phase, les gestionnaires vont sensibiliser sur le terrain, lors des périodes de pêche à pied aux grandes marées, entre juillet et septembre, suivant la méthodologie déterminée avec l'enquêteur (voir ci-dessous «Quelques conseils»). Ensuite, l'enquêteur va sur le terrain munie du questionnaire et cible les pêcheurs ayant été abordés par les gestionnaires.

Le questionnaire doit être court afin de pouvoir interroger le maximum de pêcheurs et de les déranger le moins longtemps possible. Les questions sont essentiellement axées sur la réglette distribuée sur le terrain (voir fiche M3), sur sa perception et son usage par les pêcheurs (pour plus de détail, consulter les documents cités dans la partie « En savoir plus »). D'autres paramètres peuvent être analysés : tri des récoltes à l'aide de la réglette, adoption des conseils apportés après le départ du sensibilisateur, remise en place des blocs de pierre, etc.

La sensibilisation des pêcheurs à pied s'effectue en plusieurs étapes :

- Accueil à l'arrivée sur le site de pêche : l'échange ne dure que 30 à 45 secondes par personne entretenue et permet de toucher la grande majorité des pêcheurs à pied venus ce jour.
- La sensibilisation pendant la pêche : Pendant ce moment de pêche, chaque bénévole ou permanent rencontre environ 20 à 30 pêcheurs en 1h, moyenne dépendant de la taille de la zone de pêche (il faut parfois marcher beaucoup entre les usagers).
- La sensibilisation au retour de pêche : nouvel accompagnement et discussion.

Tous les paramètres à prendre en compte lors de ces différentes étapes, les conseils à destination des gestionnaires sou-

Coût estimé

Mise en place: 8000 € tout compris.

Les (+)

- Suivi réalisé avec un prestataire extérieur, permettant ainsi d'avoir un regard extérieur critique sur la démarche de sensibilisation auprès des pêcheurs à pied. La neutralité du prestataire est un bénéfice réel.
- Prestataire extérieur spécialisé en sciences humaines, permettant d'aboutir à une analyse approfondie des comportements observés sur le terrain, souvent difficiles à décrypter pour un gestionnaire formé à l'écologie ou la biologie.

Les (-)

- Analyse des comportements humains, qui constitue une partie délicate de la démarche.

Calendrier des opérations

Entretien d'explicitation, réalisation du questionnaire : 3 jours en mai-juin.

- Enquête de terrain (incluant la préparation des sorties pour l'enquêtrice et le gestionnaire en charge de la sensibilisation) : 3 Cycles de marées x 4 jours/mois soit 12 jours au total en juillet-août-septembre.

- Saisie des questionnaires, analyse et rédaction du rapport : 2 semaines entre novembre et janvier.



Comment améliorer mon action de sensibilisation sur le terrain ?

haitant mettre en place cette démarche, ainsi que les détails sur la manière de discuter avec les pratiquants, sont explicités dans les documents cités dans la partie « En savoir plus ».

La vision pluridisciplinaire (sciences dures et sciences humaines) qu'apporte cette méthode permet au gestionnaire d'améliorer efficacement sa démarche de sensibilisation sur le terrain.

Outil(s) conceptualisé(s)

Questionnaire d'enquête «recherche-action pêche à pied» (Voir document cité dans la partie « En savoir + »).

Points d'attention particulier

- Avant d'entreprendre la sensibilisation sur le site, les gestionnaires émettent les recommandations suivantes :
- Connaître le site, afin d'être crédible face aux pêcheurs, surtout auprès des invétérés : biologie, histoire locale, géographie (toponymie des rochers, des plages, etc.), zones et pratiques de pêche, noms des espèces pêchées et des outils locaux utilisés.
- Connaître les zones d'insalubrités et les dernières mesures sanitaires, afin de pouvoir informer les usagers sur les zones interdites à la pêche.
- Établir son calendrier de sensibilisation et d'enquête en fonction des périodes de forte affluence (privilégier les marées de coefficient supérieur à 95) et des moyens disponibles au sein de l'AMP.
- Repérer les lieux de pêche: estran et zones d'accès ; composer les équipes de sensibilisation, soit 2 à 5 personnes, afin de se poster aux différents accès du site et couvrir ensuite l'estran sans faire masse.
- Une personne expérimentée peut rencontrer une centaine de personnes en l'espace de 3 heures, de l'arrivée au retour des pêcheurs, à condition que ceux-ci soient rassemblés et puissent être contactés de proche en proche. Il est préférable d'engager une action de sensibilisation pérenne dans le temps, par équipe de 2 à 5 personnes bien formées, plutôt qu'une action ponctuelle qui mobilisera des dizaines de personnes le temps d'une seule marée. Ce type d'opération «coup de poing» s'apparente d'avantage à de la communication et peut être perçue comme autoritaire, non pédagogique de la part des usagers.
- Ils recommandent également de porter une attention particulière aux points suivants :
- Un des limites à la méthodologie employée réside dans le fait qu'avec cette on mesure uniquement l'efficacité de la démarche le jour où se déroule la sensibilisation (lorsque

- l'enquêteur(trice) s'entretient sur le terrain avec les pêcheurs), mais elle ne procure pas une visibilité à long terme.
- Pour que l'analyse «post-sensibilisation» par l'enquêteur(trice) soit efficace, il faut qu'il(elle) intervienne là où la sensibilisation par les gestionnaires a été opérée, afin de ne pas biaiser la méthode.

Financements

Les moyens ont pu être financés par la DREAL (ici Bretagne) dans le cadre de sa politique de soutien de la recherche action en éducation à l'environnement.



Distribution de réglottes à l'arrivée des pêcheurs à pied à St-Jacut-de-la-Mer

Crédit : VivArmor Nature

En savoir +

DELISLE (coord.), (2012). *Contrat Nature «Gestion durable de l'activité récréative de pêche à pied et préservation de la biodiversité littorale»*. VivArmor Nature, 1-215.

VIVARMOR NATURE, (2012). *Formalisation et évaluation des actions de sensibilisation sur le comportement des pêcheurs à pied récréatifs – Recherche Action*, 30 p.